



INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

Date : Février 2021

Pays : Algérie

Description de la mission : Expert national en élaboration de cartographies des risques de corruption dans le secteur de l'habitat

– Individual Contract –

Intitulé du projet : Appui à la formulation de la politique globale de prévention de la corruption

Durée de la mission : 30 jours de travail sur une période de 06 mois

1. Information Générale	
Intitulé de la mission	Elaboration de la cartographie des risques de corruption dans le secteur de l'habitat, en Algérie
Projet	Appui à la formulation de la politique globale de prévention de lutte contre la corruption
Lieu d'intervention	Algérie
Date prévue de début et durée du contrat	01 Mars 2021
Réf. du dossier	
Supervision	Team leader Gouvernance

2. Contexte et justification

En Algérie, la lutte contre la corruption est une question prioritaire des pouvoirs publics, de nombreuses réformes institutionnelles et juridiques ont été engagées dans le but de renforcer les fondements de l'Etat de droit et à asseoir les principes de la bonne gouvernance à travers la consécration des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de transparence dans la vie publique.

L'Algérie est l'un des premiers pays à avoir ratifié la Convention des Nations Unies Contre la Corruption ; en effet la convention a été ratifiée le 25 Août 2004, puis traduite concrètement dans la Loi n°06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption qui a prévu la création de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC).

Ainsi la principale mission de l'Organe est définie dans l'article 203 de la Constitution qui stipule que l'Organe est chargé « de proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics ».

La lutte contre la corruption représente un impératif dans la voie de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » dans la mesure où l'amélioration de la gestion des ressources nationales contribuera à accélérer leur réalisation. A contrario, chaque ponction sur l'effort consacré au développement nous éloigne davantage d'une telle perspective. Lutter contre la corruption est donc, une condition préalable à l'instauration d'une bonne gouvernance et au renforcement de la confiance des citoyens dans l'action des gouvernants. Elle implique nécessairement la promotion des principes d'équité, de participation, de transparence, d'intégrité et de redevabilité. Ces paramètres constituent en effet les fondements de la Gouvernance Démocratique, dans la mesure où ils permettent à l'État, au secteur privé et à la société civile de conjuguer leurs efforts pour définir et mettre en œuvre des objectifs et stratégies clairs de prévention et de lutte contre la corruption.

Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), par son expertise technique et expérience avérée en la matière, apporte son appui à l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) dans l'élaboration de l'avant-projet de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption, à travers une approche globale qui s'inscrit dans les dynamiques de changements dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Ce partenariat est formalisé dans le cadre du plan d'initiation de projet signé en novembre 2019 et porte essentiellement sur 03 axes d'intervention :

Axe 1 : Le renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la formulation de la politique globale de prévention de la corruption

Axe 2 : L'appui à la phase préparatoire pour l'élaboration du diagnostic à travers la mise en place des mécanismes de consultation efficaces.

Axe 3 : L'élaboration de la politique globale de la prévention de la corruption et le plan d'action pour la mise en œuvre des initiatives prioritaires.

Justification :

L'habitat, un secteur budgétivore, générateur de richesses et pourvoyeur d'emplois, en relation directe avec les citoyens car vecteur de bien-être et facteur de lutte contre les disparités économiques, est identifié comme secteur prioritaire. En effet, le secteur de l'habitat est au centre d'enjeux importants liés aux questions de développement, notamment l'accès au logement décent, l'éradication de la pauvreté, et le développement humain, au regard du public qu'il touche, entre bénéficiaires et acteurs-

clés intervenant dans sa réalisation.

L'habitat figure parmi les secteurs les plus critiques car très sujet à la corruption et pour lequel il est vital de contribuer au renforcement des mécanismes d'intégrité et d'éthique au sein des différentes structures qui y interviennent. Contribuer au renforcement de l'intégrité dans ce secteur aura également pour effet de contribuer au rétablissement de la confiance entre administration et administrés.

La réalisation des différents programmes d'habitat initiés par le gouvernement a nécessité une mobilisation importante de fonds et d'assiettes foncières ainsi que la mise en place d'instruments d'urbanisme. Dans le cadre de la conjoncture actuelle, en l'occurrence la baisse des prix du baril, l'Algérie est confronté à des difficultés financières qui entravent ses ambitions dans plusieurs secteurs et plus particulièrement dans le secteur de l'habitat qui suppose une mobilisation d'importantes ressources financières. Le nouveau contexte né de la crise impliquera pour l'Etat le maintien, tout en la réduisant, de sa politique sociale dont le niveau et les moyens d'intervention seront révisés à la baisse.

Dans le secteur de l'habitat, la corruption est à l'origine d'énormes pertes financières pour le trésor public, ces pertes ont des effets directs sur les chaînes de valeurs du secteur, avec un impact négatif et direct sur la qualité des logements, en réduisant la qualité des réalisations et en augmentant leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles entraînant des pertes matérielles et humaines importantes, aussi en constituant une niche importante qui abrite de nombreuses pratiques corruptives à différents niveaux, notamment dans la passation de marchés public, l'attribution d'assiettes foncières, le suivi des réalisations et l'attribution de logements, etc.

En outre, la fraude et la corruption, dans le secteur de l'habitat, sous ses différentes formes ont connu un bond important avec l'essor de ce secteur durant les vingt dernières années où l'habitat a été la principale concrétisation des transferts sociaux en Algérie, à ce titre, l'exécution financière de ces programmes a entraîné une consommation financière notable, depuis 1999, atteignant les 3 381,85 Milliards de dinars, dont 2 046,76 milliards de dinars pour le logement public locatif et 1 335,10 milliards de dinars pour les segments aidés (urbain et rural), rendant ce secteur vulnérable face aux pratiques corruptives.¹

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), appuie les acteurs nationaux pour consolider les efforts visant à identifier les niches susceptibles d'abriter la corruption et toutes autres pratiques frauduleuses et à élaborer des cadres adéquats pour renforcer l'intégrité, la transparence et la redevabilité, en cette conjoncture économique difficile où la rationalisation des dépenses publiques et la moralisation de la vie publiques sont le leitmotiv pour conforter les efforts de développement durable.

C'est dans ce cadre, que le PNUD recrute un expert(e) international(e) en vue de réaliser une cartographie des risques de la corruption et de développer des recommandations et un plan d'action opérationnel visant à renforcer l'intégrité pour le secteur de l'habitat, au niveau central et local. Cette étude permettra d'élaborer une méthodologie pour l'intégration des initiatives de lutte contre la corruption dans le domaine de l'habitat, basée sur les expériences comparées, et les approches développées par le PNUD dans différents contextes.

3. Objet de la mission

L'expert(e) national(e) avec l'appui de l'expert(e) international(e), sera responsable de l'adaptation de l'approche méthodologique arrêtée avec les partenaires nationaux et le PNUD, pour la réalisation de l'étude cartographique des risques de corruption dans au moins deux segments du secteur de l'habitat au

¹ Revue des sciences commerciales, numéro spécial 01,2017 Le secteur de l'habitat en Algérie, Etat des lieux (chiffres donnés sur la période 1999-2015)

niveau central, et au niveau local, sur la base d'une sélection de wilayas pilotes. Avec l'appui de l'expert(e) international(e), il sera chargé de faire une recherche sur le terrain pour **identifier, analyser et évaluer** 1) **les risques** de la corruption dans le secteur cité 2) les **initiatives** et interventions prévues contre la corruption, appliquées au niveau local et central pour faire face aux risques, 3) **Les facteurs favorables** et/ou **les obstacles** aux initiatives contre la corruption, l'expert(e) **proposera également des recommandations et un plan d'action** pour répondre aux risques cartographiés.

L'objectif global de la mission est d'élaborer, en collaboration avec l'expert international une cartographie des risques qui s'inscrit dans une méthodologie systématique globale visant à identifier, à hiérarchiser et à quantifier les risques de la corruption ; et à proposer des réponses d'atténuation.

L'expert(e) national(e) travaillera en étroite collaboration avec l'expert(e) international(e) et/ou les experts régionaux du PNUD, qui seront notamment en charge de définir la méthodologie pour la gestion des risques de corruption dans le secteur de l'habitat. Et sera chargé particulièrement de réaliser l'analyse approfondie du contexte du secteur de l'habitat en Algérie, en concertation avec le programme gouvernance démocratique du PNUD, l'unité de gestion de projet et le partenaire national (ONPLC), l'approche méthodologique et le plan d'action pour l'intervention sur terrain seront discutés et approuvés au préalable par le comité technique d'orientation, qui sera chargé d'appuyer et de suivre le processus d'élaboration de la cartographie des risques de corruption dans le secteur de l'habitat.

Avec l'appui des experts internationaux, l'expert(e) national(e) devra mener sa mission en trois phases principales, et sera amené à accomplir la liste non-exhaustive des tâches citées ci-dessous :

Phase I : Le diagnostic :

Analyse du cadre général

- Examiner, compiler et analyser la documentation pertinente disponible, sur les priorités nationales et stratégies nationales en termes de politique de logement, sur l'organisation du système de l'habitat en Algérie, (fonctionnement et statut des dispositifs d'aides aux logements mis en place par l'état, le cadre légal régissant les activités relatives aux promotions immobilières privées; les dispositifs et systèmes de financement et de production, la ressource humaine, les ressources matérielles...et tout autre élément jugé pertinent pour l'établissement du diagnostic avec un focus sur les domaines pré-identifiés comme vulnérables à la corruption sur la base d'évaluation antérieures, si existantes, les domaines avec un historique important de cas de corruption, les segments à dépenses publiques élevées ; les domaines ayant un impact plus important sur les catégories vulnérables...etc.

Déterminer les segments prioritaires du secteur de l'habitat à analyser et l'échantillonnage au niveau local :

- En collaboration avec le comité technique d'orientation et les partenaires clés, identifier les segments et domaines cibles du secteur de l'habitat, l'attribution des marchés publics, et des assiettes foncières, le financement et la distribution des logements sociaux ; le respect des normes et standard en matière de construction et d'urbanisation, etc. ;
- Identifier les régions à cartographier au niveau local, sur la base des éléments géographiques, démographiques et socio-économiques et du niveau de vulnérabilité à la corruption ;
- Identifier les personnes ressource (informateurs clés) à interviewer et élaborer les guides d'entretien ;
- Adapter les outils développés par les experts internationaux pour identifier et analyser les risques de la corruption dans les segments sélectionnés, au niveau central et local, en s'inspirant des expériences comparées ;

Phase II : Elaboration de la cartographie des risques de corruption dans le secteur de l'habitat :

Analyse des risques et impact de la corruption

- Identifier, analyser les mécanismes, les pratiques corruptives, et le niveau des risques de la corruption dans chaque segment identifié du secteur (les fonctions cibles, les points de décision, les potentiels acteurs, etc.)
- Mesurer et évaluer l'impact de la corruption sur différents domaines (l'accès aux services, la confiance, l'équité, le capital humain, les finances, l'environnement, la compétitivité)

Analyse des initiatives et actions anticorruption

- Analyser et évaluer l'efficacité des initiatives et interventions existantes contre la corruption et les acteurs opérant dans chaque segment identifié du secteur au niveau central et au niveau local (wilaya pilote)
- Analyser l'approche suivie, les résultats obtenus, les preuves, etc.
- Analyser les facteurs favorables et les obstacles aux résultats d'intervention contre la corruption ;
- Analyser la durabilité des mécanismes de pérennisation construits durant l'intervention contre la corruption ;

Organiser des réunions de consultation et de validation du diagnostic et de la cartographie, suivant une démarche participative ; Incluant les différents acteurs clés consultés durant le processus, le comité technique d'orientation, et les partenaires nationaux. (Pour chaque phase du processus).

Phase III : Recommandations et plan d'action

Sur la base du diagnostic qui sera établi, et les risques identifiés et analysés (cartographie) en collaboration avec les experts internationaux, formuler des recommandations pratiques sur les moyens de renforcer l'intégrité dans les segments sélectionnés;

Explorer les options de traitement de risques

- Elaborer un plan pour l'atténuation des risques prioritaires, faisable et applicable, prenant en considération la complexité technique, l'aspect temporel, les capacités et les ressources nécessaires, les contraintes de sa mise en oeuvre, la position des parties prenantes, le coût et l'efficacité, le potentiel impact négatif/positif du niveau du risque sur d'autres points ou d'autres risques, avec une analyse de durabilité et de généralisation des résultats,

Proposer un plan d'action pour une mise en oeuvre durable et effective des actions anticorruption

- Développer un plan de mise en oeuvre opérationnel détaillé par action et par budget, étalé sur le temps (actions rapides et à moyen terme), comprenant les indicateurs de suivi et d'évaluation et de mesure d'impact;
- Développer un plan de renforcement des capacités, pour une mise en place efficace du plan d'action;
- Identifier des actions et des mécanismes efficaces visant à renforcer la participation citoyenne et la communication en vue de plaider en faveur des réformes indispensables pour renforcer l'intégrité, la transparence et la redevabilité ;

Restitution finale :

Organiser un atelier de restitution final en binôme avec l'expert(e) international(e)/ les experts internationaux, pour exposer et valider le rapport final de la cartographie des risques de corruption, les recommandations et le plan d'action pour la mise en oeuvre des mesures d'intervention contre la corruption.

4. Livrables

L'expert/e devra se concerter avec le bureau pays du PNUD pour l'Algérie, l'ONPLC et le Ministère de l'habitat, et le cas échéant, tout autre partenaire impliqué, pour se procurer les informations et la documentation nécessaire à la réalisation de ses livrables.

La stratégie, les plans, les supports, les messages-clés, le plan de renforcement de capacités, proposés par l'expert(e) seront discutés et validés à priori par l'ONPLC et le PNUD ainsi que le comité technique d'orientation.

Livrables attendus	Montant de l'offre	Date limite de remise
Livrable 1 : Plan d'action de la mission comprenant, le chronogramme et l'approche méthodologique	15 %	
Livrable 2 : Rapport diagnostic préliminaire (comprenant la feuille de route pour les entretiens avec les informateurs clés et les guides d'entretien)	15%	
Livrable 3 : Rapport diagnostic intermédiaire comprenant la première ébauche de la cartographie des risques de corruption	10%	
Livrable 4 : Rapport des consultations et ateliers de validation du diagnostic et de la cartographie	15%	
Livrable 5 : Rapport de recommandations préliminaire et plan d'action	15 %	
Livrable 6 : Rapport des réunions de concertation et de validation des recommandations et du plan d'action	10%	
Livrable 7 : Rapport final de la cartographie des risques, incluant les recommandations, le plan d'action et le plan de renforcement de capacités	20 %	
Total	100%	35 Jours

3 Compétences et qualifications requises

Formation :

Diplôme universitaire supérieur (master ou doctorat) en audit, sciences politiques, droit, sciences sociales, administration publique ou dans un domaine connexe pertinent.

Expériences :

- Expérience professionnelle d'au moins 05 ans dans la gouvernance ou/et l'administration du secteur de l'habitat et urbanisme ;
- Une excellente connaissance du contexte socio-politique et du secteur de l'habitat en Algérie
- Expérience dans le secteur de l'audit, l'évaluation des politiques publiques et/ou la prévention et lutte contre la corruption serait un atout,
- Au moins Une expérience dans l'élaboration de cartographie des risques de corruption, conduite d'enquête ou étude similaire ;
- Une expérience dans la mise en place des mesures d'intervention contre la corruption est fortement souhaitable
- Une expérience avérée dans l'animation d'ateliers ou de conférence ;

Compétences de base :

- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse, rédactionnelle et à livrer des recommandations actionnables et stratégiques dans l'optique d'informer un exercice programmatique.
- Une expérience préalable dans le domaine de la coopération internationale ainsi qu'une bonne connaissance du travail des Nations Unies serait un avantage.
- Une connaissance de l'Algérie, de son contexte national et en particulier de la situation socio-politique;
- Capacité à travailler en équipe. L'expert(e) international(e) travaillera en binôme avec un(e) expert(e) national(e), et en concertation avec le comité technique d'orientation, les partenaires nationaux et l'équipe du PNUD;

Langues :

- Une excellente maîtrise des langues française et anglaise, l'arabe serait un atout

Eu égard à la situation actuelle, marquée par le COVID-19 et à la difficulté de se rendre en Algérie (une quarantaine obligatoire de 14 jours est imposée à l'entrée), le ou la candidate devra être capable de proposer un plan de travail réaliste avec la possibilité que l'étude, les consultations et l'atelier doivent être réalisés entièrement à distance. Les consultations avec les différentes parties prenantes devant dans ce cas se dérouler à distance, une attention particulière sera donnée à la bonne maîtrise d'outils de communication à distance et de la bonne gestion des limites imposées par ces derniers.

4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Les Consultants intéressés doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

1. Offre :

(i) Expliquer pourquoi ils sont les mieux qualifiés pour ce travail.

(ii) Tout en prenant en compte les réalités actuelles (COVID-19), les candidat(e)s sont invités à fournir une brève méthodologie de la manière dont ils/elles approcheront et effectueront le travail (le cas échéant).

2. Offre financière

3. CV personnel, en y incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références.

5. OFFRE FINANCIÈRE

- **Contrat forfaitaire**

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)

Item	Livrables	Nombre de jours	Date échéance	Montant
1				
2				

3				
4				
5				

Voyage :

Sous réserve de faisabilité (COVID-19), tous les frais de voyage envisagés devront être inclus dans l'offre financière. Ils comprennent tous les déplacements pour rejoindre le lieu d'affectation ou le voyage de rapatriement. En général, le PNUD n'accepte pas des frais de voyage supérieurs au prix d'un billet en classe économique. Si le consultant individuel souhaite voyager en classe supérieure, il ou elle devra le faire en utilisant ses propres ressources. En cas de voyage imprévu, les frais de voyage, y compris les billets, les frais d'hébergement et les faux frais au départ et à l'arrivée, doivent être convenus, entre le service commercial et le consultant individuel concernés, avant le voyage, et seront remboursés.

6. ÉVALUATION

Les consultants individuels seront évalués comme suit :

2. Analyse cumulative

En utilisant cette méthode d'évaluation pondérée, un contrat sera attribué au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme étant, à la fois :

- a) Efficace/conforme/acceptable, et
- b) Comme ayant reçu le score le plus élevé, déterminé à partir d'un ensemble prédéfini de critères techniques et financiers pondérés, spécifiques à la demande.

* Poids des critères techniques ; 70

* Poids des critères financiers ; 30

Seuls les candidats qui obtiennent un minimum de XXX point seront pris en compte pour

l'évaluation financière

Critère	Notation (max 70 points)
Diplôme universitaire supérieur (master ou doctorat) dans le domaine de l'architecture et l'urbanisme et/ou sciences politiques, droit, sciences sociales, administration publique ou dans un domaine connexe pertinent.	Note maximale 10 Points
Licence-----0 point	
Master-----8 points	
Doctorat-----10 points	

<p>Note méthodologique relative au contenu et l'approche à adopter pour l'exécution de la mission selon ses TDR.</p> <p>Présentation-----4 points Compréhension du contexte --4 points Planification-----4 points Cohérence -----4 points Pertinence-----4 points</p>	<p>Note maximale 20 Points</p>	
<p>Expérience d'au moins 03 ans dans la gouvernance et/ou l'administration du secteur de l'habitat et l'urbanisme.</p> <p>(Note max 10 points)</p> <p>Moins de 03 ans -----0 point Entre 04 et 10 ans-----05 points Plus de 10 ans-----10 points</p> <p>Une excellente connaissance du secteur de l'habitat en Algérie et du contexte social, politique dans lequel le système de l'habitat évolue. (Note max. 10 points)</p> <p>1 expérience -----5 points 2 expériences -----08 points 3 expériences et plus -----10 points</p> <p>Une expérience dans le secteur de l'audit, l'évaluation des politiques publiques et/ou la lutte contre la corruption. (Note max. 5 points)</p> <p>1 expérience -----1 point 2 expériences -----3 points 3 expériences et plus -----5 points</p> <p>Une expérience dans l'élaboration de cartographies des risques de corruption, conduite d'enquête ou étude similaire. (Note max. 5 points)</p> <p>1 expérience -----1 point 2 expériences -----3 points 3 expériences et plus -----5 points</p> <p>Une expérience avérée dans l'analyse, la synthèse des données et la préparation de rapports (Note max. 5 points)</p> <p>1 expérience -----1 point 2 expériences -----3 points 3 expériences et plus -----5 points</p>	<p>Note maximale 40 points</p>	

<p>Une expérience préalable dans le domaine de la coopération internationale ainsi qu'une bonne connaissance du travail des Nations Unies. (Note max. 5 points)</p> <p>1 expérience -----2 point 2 expériences -----3 points 3 expériences et plus -----5 points</p>		
---	--	--

Annexes:

Annexe 1- TERMES DE RÉFÉRENCE

Annexe 2- CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSULTANTS INDIVIDUELS.

Annexe 3 - LETTRE DE SOUMISSION AU PNUD CONFIRMANT L'INTERET ET LA DISPONIBILITE DU PRESTATAIRE INDIVIDUEL (IC)

Fk